

Le Copechagnière

Journal officiel de l'Association des Descendants de Paul Vachon
(familles Vachon & Pomerléau)

VACHON

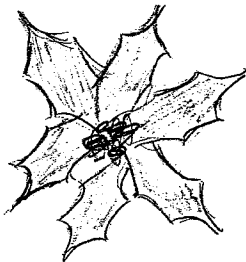
Vol. 4 n° 4 décembre 2002



Mot de la présidente

Une année débordante d'activités se termine. Merci à tous nos membres et amis pour cette vitalité si précieuse que vous savez bien communiquer. La famille, petite ou grande, est un trésor qu'il faut savoir protéger et partager. Les fêtes de Noël et de la nouvelle année sont un moment privilégié pour de grandes retrouvailles vécues dans la joie et la solidarité. C'est une énergie dont nous avons toutes et tous grand besoin. N'oublions pas que 2003 marquera le 350^e anniversaire de mariage de Paul et Marguerite.

Joyeuses Fêtes!



Francine Vachon



Association des descendants de Paul Vachon *(familles Vachon et Pomerleau)*

Nouvelles en bref

Le CA s'est donné rendez-vous en début d'octobre au Cap-de-la-Madeleine. Plusieurs activités y ont été rapportées dont le colloque organisé par la FFSQ (Fédération des familles souches québécoises). Plusieurs de vos représentants y ont trouvé là des ateliers de formation fort intéressants et une documentation remarquable sur l'animation des réunions et la gestion financière des associations comme la nôtre. À la suite de cette formation, votre CA vous proposera deux modifications aux règlements de notre association lors de notre prochaine assemblée générale.

Le projet de formation de sections régionales bat toujours son plein et Roland Pomerleau, qui en est responsable, ne ménage pas ses efforts pour recruter sur la Rive-Sud de Montréal.

À la lumière de nos expériences passées, nous avons signifié à la FFSQ notre intérêt pour participer aux prochaines Fêtes de la Nouvelle-France en 2003. Nous serons aussi de la partie au **Salon de généalogie de Place Laurier** organisé par l'association des Langlois d'Amérique **du 6 au 9 février 2003**. Nous vous y attendons.

D'autre part, nous croyons le moment venu de faire le point sur la rubrique portant sur l'héraldique. Francine vous donnera l'occasion de vous ouvrir à une nouvelle perspective dans les prochains numéros du bulletin. Le projet d'album photos est toujours ouvert. Il serait intéressant d'en sortir un deuxième volume. C'est une excellente façon de découvrir nos liens de parenté. À vous de l'enrichir en concrétisant la fierté de votre histoire et en créant un esprit de famille qui rapproche les cousins des différentes branches des familles Vachon et Pomerleau.

Le canal Historia diffuse et rediffuse les émissions ORIGINES à toutes les semaines en janvier et février prochain. En complément de la série, on consultera avec profit leur site web. En outre, au site de la FFSQ, on peut lire LA SOUCHE, bulletin de liaison de la Fédération et plus particulièrement un article qui porte sur la valeur de la monnaie aux 17^e et 18^e siècles

MADELEINE VACHON, secrétaire

IMPORTANT. SONDAGE

Vous vous rappelez que, dans le numéro précédent de notre journal, nous vous avons consultés par sondage afin de connaître vos désirs pour le prochain rassemblement. C'est d'autant plus important que nous voulons souligner le 350e anniversaire de mariage de Paul Vachon et Marguerite Langlois. Nous publions donc les résultats de ce sondage.

Nous avons reçu 24 réponses se répartissant comme suit:

- 23 (95.8%) des répondants veulent aller à l'île d'Orléans. Nous irons donc à l'île. Même si Paul et Marguerite se sont mariés à Québec et ont vécu au bourg du Fargy à Beauport, Paul possédait une terre à l'île. Ce sera un autre retour aux sources.
- 17 (70.8%) des répondants préfèrent un forfait. Nous ferons l'impossible pour qu'il soit le plus abordable pour tous. Il faut savoir cependant que ce forfait n'inclut pas l'hébergement. Cela le rendrait trop dispendieux.
- Enfin, 16 (66.7%) des répondants privilégient l'automne (septembre) contre 29.2 % pour le printemps. L'été n'a recueilli qu'un petit 2 (8.3 %).

CONCLUSION: Notre prochain rassemblement se tiendra donc à l'île d'Orléans en septembre 2003. Et, comble de hasard, nous avons reçu, il y a quelques temps, une offre de services pour nous aider à organiser un forfait. Cela nous semble intéressant. Nous allons poursuivre nos démarches dans ce sens. Nous vous tiendrons au courant.

Pour souligner comme il se doit le 350e anniversaire de mariage de nos ancêtres, nous faisons appel à votre aide. Nous aimerions vous offrir aussi la possibilité de souligner vos propres anniversaires de «vie commune» par multiples de cinq. Par exemple, de 0 à 5 ans, de 5 à 10, etc. Les 50 et plus seront marqués de façon plus spéciale. Envoyez-nous ces informations à l'adresse de l'association et joignez-y des photos intéressantes en prenant bien soin d'identifier les personnes, les dates et les lieux. Une courte histoire du couple serait très intéressante. Peut-être que nous pourrions publier ces trésors sous forme de petit album. C'est à voir, car cela demande beaucoup de travail et les documents doivent être d'excellente qualité. N'envoyez pas d'originaux, mais plutôt des copies laser.

* * * * *

Des nouveaux dans notre association

BIENVENUE à tous ceux qui sont venus grossir les rangs de notre famille du 1er septembre au 1er décembre 2002:

M. Gilles Pomerleau, de St-Georges, Beauce

M. Regis Vachon, de Greenfield Park, Qc

* * * * *





Visite à un cousin français

par Daniel Vachon

À l'occasion de mon dernier voyage en France, en septembre dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer un Vachon français avec qui j'échangeais des courriels depuis quelques semaines. Ces échanges m'ont permis de savoir qu'il était originaire d'un petit coin près de La Copechagnière en Vendée, village de notre ancêtre. Il est sûrement issu de la même souche que nous, bien qu'il n'ait pu, à ce jour, trouver le bon chaînon le liant à notre ancêtre. Il faut savoir que les guerres et la révolution française rendent extrêmement difficile la remontée au-delà du 18^e siècle, sauf en ce qui concerne les grandes familles nobles qui possèdent leurs propres archives familiales.

Marc Vachon habite, avec sa femme Nathalie et ses deux enfants, Émilie et Fabien, la ville de Tarnos, près de Bayonne, dans les Pyrénées atlantiques. Il est ingénieur en combustion, ce qui l'amène, à l'occasion, à venir aux États-Unis.

Nous avons été reçus chez lui à deux reprises. La première fois, nous avons eu l'occasion de connaître ses beaux-parents. La seconde fois, dans le cadre d'un souper, nous avons pu échanger sur la famille et partager nos connaissances sur ses origines. Il faut également souligner qu'ils nous ont servi un repas composé de plats et de produits régionaux, ce que nous avons grandement apprécié. Sans parler des vins et du champagne qui étaient à la hauteur de la réputation des Français. La soirée s'est déroulée en discussion de toutes sortes tant sur l'histoire de la famille que sur les sites à visiter ou encore sur nos vies personnelles.

Nous continuons toujours de nous écrire en espérant nous revoir un jour. Ce fut une de ces rencontres qui donnent à un voyage une dimension particulière et que nous n'oublierons jamais.



TRAITS MARQUANTS DES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT À
BEAUPORT OÙ PAUL VACHON FIT SOUCHE

par Madeleine Vachon 2002-12-15

La seigneurie de Beauport comprenait la côte incluse entre les rivières Notre-Dame et de Montmorency et tout l'arrière pays sur quatre lieues de profondeur. Elle avait été concédée à Robert Giffard (1587-1667), chirurgien-médecin et apothicaire de Mortagne par La Compagnie des Cent Associés le 15 janvier 1634. Un manoir y fut d'abord érigé à quelques trois cent pieds de la rivière Notre-Dame. Par la suite un moulin à eau à farine, un moulin à scie, un fortin et une palissade y furent construits. Le peuplement du bourg que l'on appelait alors Fargy progressa le long de la rive du fleuve. Le chemin du Roy traversait les habitations d'est en ouest. Les exercices du culte furent célébrés pendant dix-sept ans au manoir c'est-à-dire de 1645 à 1662 bien que les actes de baptême, de mariages et de sépultures étaient enregistrés à Québec. La paroisse fut fondée en 1673 et la seigneurie de Beauport a existé jusqu'en 1854.

En l'année 1662, Beauport comptait 10 terres. Chaque terre étaient définie dans un acte dit de concession qui en donnait une brève description et en énumérait les servitudes, tel dans un acte de 1636 "devra défricher sa terre, souffrir les chemins que les Cent-Associés jugeront nécessaires, payer chaque année un denier de cens par arpent ... s'agenouiller devant leur maître et se conformer à la cérémonie de la foy et hommage". Elles avaient un front restreint sur l'eau et étaient presque toutes d'un arpent sur dix. Notons, qu'en mesure anglaise, un arpent vaut 191,8 pieds en longueur, 36,802 pieds carrés en surface.

Giffard avait le droit de cens et ceux qui venaient s'établir chez lui devenaient ses censitaires. Selon Marcel Trudel dans Revue d'histoire de l'Amérique française, numériquement parlant, le droit de cens était un impôt annuel, sorte de rente foncière et constituait la marque de la directe seigneurie. Le paiement pouvait être fait en argent ou en nature. Si le paiement était fait en nature, c'était en beurre, en blé, en blé dinde, le plus souvent en chapons vifs ou en poules grasses. Le tarif relevé au 30

octobre 1655 à Beauport était de 12 deniers par arpent de front et 2 chapons vifs pour l'ensemble d'un lot ou 40 sols au choix du seigneur. Le droit de cens entraînait d'autres droits qui en étaient une suite dont la perception d'une taxe dite de lods et ventes sur une terre qui changeait de possession autrement que par succession directe. En outre, le droit de retrait féodal assurait à Giffard la priorité sur tout acquéreur d'une terre déjà concédée; il avait 40 jours pour exercer ce droit et il devait payer "le prix que l'acquéreur en a baillé et payé et les loyaux cousts.". À l'intérieur de la seigneurie, le monopole du moulin à farine et du moulin à scie tombait sous "la banalité" de Giffard, c'est-à-dire en "l'usage obligatoire". Ils ont servi à plus d'une entreprise; par exemple, en 1643, Noël Langlois et Zacharie Cloutier fournissaient des planches à la Compagnie des Cent-Associés. Par ailleurs, la pêche littorale pratiquée commercialement était aussi une servitude. Néanmoins, pour les fins de subsistance, les censitaires étaient généralement autorisés à pêcher devant leur concession et il en était de même pour la chasse qu'ils pouvaient faire à l'intérieur des limites de leurs terres. Les censitaires devaient ni aller chez le voisin, ni sur les terres non concédées. Dans le Journal des Jésuites de 1660, on peut lire "dans les mois de septembre et d'octobre, tel en prendra, pour sa part quarante, cinquante, soixante, septante milliers " d'anguilles; au sujet des tourtes qui selon Boucher "ont un excellent goust; il y en a des quantités prodigieuses; l'on en tue des quarante et quarante-cinq d'un coup de fusil". En mettant à la disposition des censitaires un lieu où ils pouvaient en commun faire paître leurs bestiaux, Giffard trouvait ainsi une autre source de profit. À Beauport, le pâturage commun était d'environ 210 arpents. Exceptionnellement cependant, dans les titres de concessions qu'il accorda à certains censitaires, Giffard se réservait le droit de faire usage de leurs prairies. Droit lucratif aussi que celui de la corvée. Il s'agissait du travail accompli pour le profit personnel de Giffard et non pas du travail que les censitaires devaient faire en commun dans l'intérêt général de la seigneurie.

D'autres servitudes limitaient la liberté des censitaires. Par exemple, ils devaient "souffrir les chemins qui étaient nécessaires à l'intérieur de la seigneurie et y travailler s'il y

a lieu". A cette époque, les chemins étaient larges de 2 toises, c'est-à-dire de 12 pieds. Ils devaient tenir feu et lieu, c'est-à-dire avoir sur leur terre une maison habitée. Le délai d'installation était parfois déterminé. S'ils voulaient faire arpenter leur emplacement, c'était à chacun d'en assumer les frais. Les censitaires étaient tenus de défricher ou comme on le disait alors "désarter". À mesure qu'ils défrichaient, ils devaient donner du découvert, c'est-à-dire ne pas laisser du bois qui nuise par l'ombre et l'humidité à la culture. Chacun était obligé de "clore ses terres", sinon il ne pouvait prétendre "aucuns domage ny interests pour les degats quy pourroient faire les bestiaux de ses voisins". Quant au bois qui était sur la terre concédée, Giffard pouvait continuer d'en tirer profit. En 1637, le bois se chiffrait à 10 sols la corde. Les "impôts" ou droits à payer étaient portables et non quérables, c'est-à-dire que Giffard n'avait pas à se rendre chez les censitaires pour les percevoir; c'était à ces derniers d'aller les acquitter au manoir. Au total, en 1662, Robert Giffard aurait obtenu de ces censitaires 57 livres, 20 sols, 0 denier, comprenant une rente à percevoir de 775 sols et 23 chapons. Les revenus "autres" se chiffraient à 12 livres.

Telles étaient les obligations et les droits des habitants de la seigneurie de Beauport. Les revenus de Giffard lui permettait-il de s'enrichir? En fait, la terre était généreuse à Beauport. Le Père LeJeune rapporte "qu'au bout de deux ans, Robert Giffard récoltait assez de blé pour nourrir vingt personnes alors que les sept ouvriers qu'il a employés à défricher ses terres ont été divertis constamment à beaucoup d'autres occupations"; néanmoins, "qu'en refaisant ses vêtements, Madame Giffard se contentait de se servir de l'estoffe noire des vieilles soutanes pour doubler ses manches". Par comparaison, Robert Giffard faisait petite figure devant Charles de Lauzon-Charny avec 348 livres, 4 sols 6 deniers, mais bonne figure devant les communautés religieuses de femmes qui ne tiraient presque rien avec 27 livres, 7 sols 4 deniers pour les Ursulines, un ridicule 2 livres, 2 deniers pour les Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Québec.

C'est dans la seigneurie de Beauport que Paul Vachon fit souche. Censitaire, notaire et procureur fiscal y faisait-il là

le plus souvent un travail de comptable? Il épousa Marguerite Langlois à Beauport le 22 octobre 1653. Cambray (1932) décrit ainsi la cérémonie: "par permission spéciale, le mariage se déroula au logis de Jean Juchereau, situé dans le fief La Ferté (forêt dans la seigneurie de Beauport), voisin du fief St-Denys propriété de Nicolas Juchereau. Les témoins à ce mariage, Robert Giffard, seigneur de Beauport et Jean Juchereau. Le Père B. Vimont officia.". Le 4 juin 1655, Giffard concéda à Paul Vachon dix arpents de terre. Il en prit possession officiellement le 23 janvier, 1656. Cette superficie de terre fut doublée dans un acte en date du 29 décembre 1664 et exploitée. Le recensement de 1681, montre qu'il avait un domestique, Pierre, âgé de 61 ans et possédait 2 fusils, 1 pistolet, 13 bêtes à cornes et 35 arpents en valeur. Cambray (1932) rapporte ainsi un emplacement de Vachon à Beauport: "1 mai, 1673 Concession sous seing privé par Joseph Giffard à Paul Vachon, notaire, de 8 arpents 30 perches étant actuellement les lots 500, 501, 502, 505, 506, 508, 509, 510 et partie de 503. Cet acte fut déposé dans le greffe de Robert Duprac, N.P., le 25 janvier, 1708. Par le décès de Paul Vachon le 25 juin 1703 et de sa femme Marguerite Langlois le 24 septembre 1697, leurs enfants héritent des dits lots; ... la propriété de Vachon comprenait tout le terrain s'étendant en front par la commune (terrain de l'église) et en arrière, jusqu'à St-Michel.".

Tels sont les traits marquants des conditions d'établissement à Beauport où Paul Vachon fit souche. Sous la tenure seigneuriale, les habitants et leur seigneur y étaient-ils heureux sinon satisfaits dans la mise en valeur de leur terre? L'intendant Duchesneau écrivait à Colbert en octobre 1679: "Quant aux laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre, non seulement ils subsistent fort honnestement ils sont sans comparaison plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans.".

Références :

Les origines de la Nouvelle-France : Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, Alfred Cambray (1932)
Revue d'histoire de l'Amérique française 26; Les obligations des censitaires à l'époque des Cent Associés, Marcel Trudel



Héraldique

Par Francine Vachon



LES MEUBLES

Nous avons vu jusqu'à maintenant l'histoire de l'art héraldique, les formes de l'écu, ses divisions ou partitions, nobles ou simples, les émaux (couleurs, métaux et fourrures) et leurs significations. Vous avez dû remarquer qu'il y a une multitude d'objets ou meubles sur un blason. Certains sont plus fréquemment employés que d'autres. Nous pouvons les diviser en plusieurs catégories: pièces géométriques, lettres (utilisées surtout sur les seaux), végétaux (fleurs arbres, feuilles, fruits, légumes, et ouï!), oiseaux (complets, en parties), papillons, poissons et tout ce qui vient de la mer, incluant eau et navire, animaux (aussi complets ou en parties), minéraux, astres, objets divers, forteresses et tours, armes et habits, corps humain et ses parties. Et votre imagination.

Les couleurs et métaux qu'on utilise pour les illustrer n'ont rien à voir avec la réalité. Tout est symbolique. Le dessin lui-même est souvent sommaire, naïf. Il faut se rappeler ce que nous disions, il y a plusieurs numéros déjà. L'art héraldique est né avant l'imprimerie, à une époque où les techniques artistiques s'exprimaient dans un style plutôt naïf. Rien à voir avec la photo.

La description fait appel à un langage que beaucoup considèrent assez hermétique. Mais, à bien y penser, toutes les professions ont un langage hermétique pour les non initiés. Par exemple, prenons le lion, si souvent employé dans le blason. Si on le colore d'or, avec une langue rouge (ce peut être une autre couleur) et des griffes rouges, on le décrira comme ceci: «... au lion d'or, lampassé (langue) de gueules et armé (griffes) du même». Si la langue et les griffes sont du même émail que le lion, la plupart du temps, on ne le spécifie pas.

Rappelons que chacun peut créer son propre blason et le transmettre à ses descendants. Il suffit de connaître quelques règles de bases, de savoir ce qu'on veut transmettre comme image et valeurs et d'avoir un peu d'imagination. C'est le but de cette série d'articles. Et, parce qu'il y a tellement de choses à assimiler, nous avons pris garde de trop en mettre dans le même article. Il faut donc les collectionner.

Avant d'aller plus loin dans les détails des meubles et de leurs significations, le prochain article fera la synthèse de ce que nous avons vu jusqu'à maintenant, afin de permettre à ceux et celles qui ont joint nos rangs en cour de route de pouvoir mieux apprécier un si bel art. Nous verrons aussi ce que nous pouvons faire avec toutes ces connaissances. Il y a des projets dans l'air. Publication synthèse, atelier, etc. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part.



À vos claviers...GO

par *Éric Pomerleau*

Voici mes suggestions de sites de sources d'informations pour la chronique Internet de ce mois-ci:

www.bnquebec.ca/numtextes/td374.htm

Sur le site Internet de la Bibliothèque nationale du Québec, on trouve l'ouvrage de l'abbé Cyprien Tanguay (1819-1902) qui constitue bien souvent le point de départ des recherches généalogiques. Les 7 tomes du «Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours», publié entre 1871 et 1890, sont généralement divisés en cinq fichiers de format pdf (Acrobat) qui ont une taille moyenne de dix megs chacun. Le téléchargement de ces fichiers demande donc une connexion haute vitesse ou une bonne dose de patience.

<http://epf.planete.qc.ca/>

Le guide de généalogie de «Planète Québec» contient de nombreux liens menant à des sites généalogiques et historiques, en plus de bases de données, d'un moteur de recherche, d'un forum de discussion et d'un guide toponymique.

www.tc.umn.edu/~pomer006/

Voici un site Internet dédié à une branche de la famille Pomerleau qui a quitté le Québec vers les années 1870, pour aller s'établir au Minnesota. Peut-être que ces gens sont, comme dans mon cas, parents avec vous à un proche degré.

Faites-nous connaître vos sites préférés. Nous les partagerons avec les autres internautes. Si vous avez besoin d'aide, nous sommes là. Bonne recherche!

Appel à tous



Bonjour,

Je suis à la recherche de l'origine de la particule «À Dot» que certaines branches de Vachon ont utilisé au cours des XIXe et XXe siècles. Une forte majorité de ces Vachon se retrouve en Beauce. Cela semble remonté à Étienne-Noël (à Noël, à Noël, à Paul [l'aïeul]). En effet, ce fameux Étienne-Noël Vachon était le père d'Étienne (Ti-Tienne À Dot), ancêtre de ma lignée et de Louis (Ti-Louis À Dot), ancêtre d'un autre chercheur, ce qui m'a permis de faire remonter la particule au moins jusqu'à Étienne-Noël Vachon dit Pomerleau, mais ça ne signifie nullement que l'intimé soit le premier à utiliser cette particule «particulière». J'ai jusqu'à présent documenté 3 théories sur l'origine du «À Dot».

1- Mon père, Lionel-Léonidas Vachon, fils de Stanislas, petit-fils de Stanislas, de Georges dit Pomerleau, prétendait qu'un ancêtre portant un nom assez courant avait été convoqué par erreur en cour. Le juge, ayant constaté la méprise, aurait intimé à cet ancêtre de signer «Ad Hoc» à la fin de son nom afin de se distinguer de son homonyme, un habitué des tribunaux. Le langage coloré des Beaucerons aurait fait rapidement dériver «Ad Hoc» en «À Dot». Voilà pour la théorie familiale.

2- Une seconde théorie, moins noble, prétend que cette particule provient de la région de St-Frédéric-de-Beauce et désignerait une branche de la famille où les hommes étaient des coureurs de dotes. J'y crois moins, du fait que mes recherches tendent à démontrer que mes ancêtres se mariaient plus souvent qu'autrement avec des filles de familles très modestes, relativement dépourvues de moyens pour offrir de grosses dotes.

3- La dernière théorie en date se rapproche de celle de mon père. Un ancêtre, toujours non-identifié, aurait été d'un grand savoir pour l'époque et aurait été surnommé «DOCTE» par ceux qui venaient lui demander conseil. Ses enfants auraient été surnommés «À Docte» et la langue beauceronne aurait fait le reste jusqu'à «À Dot».

Si quelqu'un a d'autres théories ou encore peut confirmer une des 3 théories ci-haut, ça me rendrait un immense service pour ma recherche. Si vous avez le nom de cet ancêtre «À Dot», ce serait encore mieux. Mais enfin, toute brîbe d'information sera la bienvenue.

Ghislain Vachon
gvachon@hotmail.com
Tél: (418) 522-5627

* * * * *

Vous pouvez aussi répondre par l'intermédiaire de ces pages, ce qui permettrait de partager les anecdotes vécues dans nos familles.

Adresses

Pour obtenir des renseignements généalogiques, communiquez avec notre généalogiste archiviste Monsieur Daniel Vachon à l'adresse suivante: 58, Des Castels, Lévis (Québec), G6V 2B7. Tél: (418) 833-5418; téléc: (418) 833-2262. Courriel: dorvac@mediom.qc.ca

Pour devenir membres de l'association, vous abonner au journal «Le Copechagnière», communiquez avec Monsieur Léandre Vachon, 1428, rue Bernier, St-Luc (Québec) J2W 1G3. Tél: (450) 349-6141. Courriel: lenvac@sympatico.ca

Pour envoyer vos textes, demander tous renseignements, acheter des épinglettes, des cartes et des laminages du blason, album photos, etc, adressez-vous à la présidente, Madame Francine Vachon:

Association des descendants de Paul Vachon (familles Vachon et Pomerleau)
561, rue Lavigueur, app3, Québec (Québec) G1R 1B7
Tél: (418) 522-8817 téléc: (418) 522-8817

IMPORTANT: dates de tombée du journal

Afin de nous donner le temps de préparer le journal dans les délais que nous nous sommes fixés, nous devons avoir reçu vos envois au plus tard aux dates suivantes:

Septembre et mars: avant la fin de la deuxième semaine de chaque mois.

Décembre et juin: avant la fin de la première semaine de chaque mois.

Nous attendons vos suggestions, vos articles et tous les textes que vous aimeriez voir paraître dans notre journal. Si vous hésitez, croyant que votre français n'est pas ce que vous aimeriez qu'il soit, ne vous en faites pas, nous veillerons au grain. Tout le monde fait des erreurs. Le plus important, c'est de partager avec notre grande famille les petites histoires comme les grandes. On pourrait appeler cela «peindre notre fresque familiale avec les couleurs de la vie». Nous attendons donc de vos nouvelles.